



## Délégué départemental à la vie associative (DDVA) - Morbihan

Dernière modification le 10 décembre 2018 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

### Contactez-nous

Tél : [02 22 07 20 20](tel:0222072020)(tel:0222072020)

Courriel : [gilles.bion@morbihan.gouv.fr](mailto:gilles.bion@morbihan.gouv.fr) (mailto:gilles.bion@morbihan.gouv.fr)



Leaflet (<http://leafletjs.com>) | © Les contributeurs OpenStreetMap (<http://openstreetmap.org>) - géocodage IGN (<https://www.geoportail.gouv.fr/>)

### Adresse

Impasse d'Armorique  
56019 Vannes

### Missions

Le Délégué départemental à la vie associative (DDVA) est l'interlocuteur privilégié des associations au niveau du département. Fonctionnaire nommé par le préfet, il est chargé au nom de l'Etat de développer, d'animer et de coordonner le développement de la vie associative notamment à travers les missions suivantes : piloter la Mission d'accueil et d'information des associations (Maia) ; assurer la coordination entre les divers dispositifs créés au service du développement associatif ; recueillir les besoins et attentes des associations ; observer les évolutions du milieu associatif local.

### Responsable(s)

- **Délégué départemental à la vie associative (DDVA)**  
Gilles BION